

Délégation Territoriale de la Mayenne

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de :
SAINTE GEMMES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par : LA RÉGIE DES EAUX DES COËVRONS.

L'eau distribuée provient de :

Captage de "Villiers" à Ste Gemmes le Robert -
périmètres de protection instaurés

Captage de "la Chevrolière" à St Georges sur
Erve - périmètres de protection instaurés

L'eau brute captée subit un traitement simple
(neutralisation et désinfection) avant
distribution.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS (Agence Régionale de Santé) est
réglementairement chargée du contrôle
sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit
aussi surveiller ses installations et la qualité de
l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur 56
paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats
provenant des prélèvements du contrôle
sanitaire de l'ARS (Agence Régionale de
Santé).

Les résultats des analyses sont consultables en
mairie ou au siège du syndicat.

Ces résultats sont également en ligne sur le
site : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

CONSEILS

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau
froide pour la boisson et pour cuisiner.

◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez
une carafe ouverte au réfrigérateur pendant
quelques heures pour l'éliminer.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser
pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en
plomb, leur remplacement est à réaliser dans
les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez
couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a
séjourné plusieurs heures dans les
canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau
distribuée à votre robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous possédez
une telle installation, n'oubliez pas de
l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un
adoucisseur, assurez vous de disposer d'un
robinet d'eau froide non adoucie pour la
boisson et la cuisine.

◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public
et d'un puits ou forage privé, la séparation des
deux réseaux est obligatoire, la responsabilité
du propriétaire pouvant être engagée en cas de
non-respect de la réglementation. L'usage d'un
puits privé doit faire l'objet d'une déclaration en
mairie.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

Eau de bonne qualité, conforme aux limites de qualité réglementaires.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2017 POUR QUELQUES PARAMETRES

Bactériologie

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité aux limites de qualité 100 %

Nitrates

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Conforme à la limite de qualité

Minimum	24,9 mg/l
Moyenne	27,57 mg/l
Maximum	29,5 mg/l

Pesticides

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Conforme à la limite de qualité

Taux de conformité		100 %
Molécules concernées par une non conformité	Valeur maximale	Nombre de jours de non conformité

Fluor

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne 0,07 mg/l

Dureté

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), ou degré hydrotimétrique (DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	16,15 °F
Moyenne	16,64 °F
Maximum	17,05 °F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).